

PROGRAMME DE FORMATION

Santé environnementale de la grossesse à la petite enfance.
Comprendre et agir.

Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00
Mail : inscription@cerf.fr

Durée

4.00 jour(s)
28:00 heures

Public

Tout professionnel médical, paramédical, éducatif intervenant auprès des femmes enceintes, des nourrissons et des jeunes enfants.

Participants

Mini : 6 p. Maxi : 14 p.

Objectifs de la formation

- Identifier les différents polluants de notre environnement et leurs effets potentiels.
- Repérer les dangers pour la femme enceinte, son fœtus et les jeunes enfants.
- Concevoir un accompagnement au changement des habitudes.

Programme

- Les principaux polluants :
 - Perturbateurs endocriniens.
 - Bisphénols, phtalates, pesticides.
 - Métaux lourds.
- Les risques invisibles :
 - L'eau, l'air.
 - Les ondes.
- Risques en périnatalité :
 - Compartiments pollués chez la femme enceinte, risque pour sa santé et celle du fœtus.
 - Vulnérabilité du nouveau-né.
 - Particularités anatomiques et métaboliques du jeune enfant aggravant les risques.
- Lire une étiquette :
 - Les pictogrammes.

- Les labels.
- Accompagner le changement :
- La maison, concept du nid, les 1000 jours.
- Conseiller sans alarmer : grossesse, allaitement, nourrisson."

Méthodes et supports

Exposés théoriques. Mises en situations. Échanges.

Prérequis

Aucun.

Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

A l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap (referenthandicap@cerf.fr), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.